



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Porcs

Question écrite n° 5227

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les vives préoccupations des éleveurs de porcs qui souhaitent que le gouvernement français exige le rétablissement immédiat des restitutions à l'exportation que la Communauté économique européenne (CEE) vient d'abaisser de 30 p. 100 et qui hypothèquent les possibilités d'exportation vers les pays tiers. Après l'effondrement du marché au mois de juillet, la décision de la CEE ne fait qu'aggraver la situation des éleveurs de porcs français.

Texte de la réponse

Ce secteur connaît, en effet, actuellement une très grave crise de marché. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de lui apporter son soutien afin de préserver l'outil de production et la compétitivité des éleveurs de porcs. Les éleveurs vont ainsi bénéficier d'importants allègements de leurs charges financières par restructuration de leurs emprunts et report d'échéance. En association avec les établissements bancaires concernés, les mesures suivantes ont été arrêtées ; elles répondent très largement aux demandes de la profession : l'échéance 1993 (intérêts capital) des prêts non bonifiés à moyen et long terme sera reportée. Elle fera l'objet d'un prêt sur quatre ans avec différé d'un an (le premier remboursement se situant fin 1995) et sans charge d'intérêts la première année. Cette mesure permettra une reconstitution immédiate de la trésorerie des éleveurs qui n'auront donc eu aucun remboursement à effectuer en 1993. La durée des prêts à taux bonifiés souscrits entre 1988 et 1992 sera allongée de trois ans, ce qui se traduira par une réduction significative de la charge annuelle de remboursement. En outre, lors du dernier conseil des ministres de l'agriculture des 18 et 19 octobre à Luxembourg, il a été obtenu que soit programmée une nouvelle opération de dégagement du marché communautaire. La Commission des communautés européennes devrait faire connaître prochainement les modalités pratiques de cette nouvelle tranche exceptionnelle de restitutions à l'exportation. Ces mesures financières d'une ampleur sans précédent seront de nature à atténuer les difficultés que connaissent les producteurs de porcs.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5227

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 1993, page 2601

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 350